

Filière Française du Bioéthanol

Communiqué de presse
Paris, le 1^{er} décembre 2016

Proposition de suppression progressive des biocarburants de première génération

La commission européenne présente un projet incohérent par rapport aux enjeux économiques et climatiques : moins de carburants renouvelables, plus de carburants fossiles

La Commission européenne vient de présenter son projet de directive pour développer les énergies propres entre 2020 et 2030. En proposant de diminuer de 7% en 2020 à 3,8% en 2030 la part maximum des biocarburants de première génération dans la décarbonation de l'énergie des transports, la Commission fait preuve d'obstination injustifiée dans sa philosophie anti-biocarburants de première génération. L'AGPM, l'AGPB, la CGB et le SNPAA s'opposent à cette proposition incohérente de la Commission, nuisible au développement de la bioéconomie.

Elles tiennent à rappeler que le bioéthanol français, produit à partir de céréales et de betteraves à sucre et des résidus de leur transformation en amidon et en sucre, représente non seulement une nécessité pour assurer la transition énergétique des carburants mais aussi un débouché complémentaire des filières de production, source de co-produits pour l'alimentation animale. L'amélioration de la souveraineté énergétique et alimentaire de l'Europe et de la France et le développement des emplois semblent bien loin des préoccupations bruxelloises.

Cette baisse de moitié de la contribution de 7% des biocarburants de première génération proposée par la Commission, seulement un an après son adoption et au moment où la France l'atteint, obligerait à fermer des usines françaises de bioéthanol et réduirait la disponibilité des drêches riches en protéines pour les élevages français. Loin d'opposer l'alimentation et la production de biocarburants, le développement simultané de ces deux débouchés, au contraire, consolide l'ensemble.

En l'absence de soutien à l'éthanol de première génération, l'alternative serait de consommer plus de pétrole, donc d'émettre plus de gaz à effet de serre, les autres technologies n'étant pas prêtes avant longtemps à prendre le relais.

Ainsi, l'AGPM, l'AGPB, la CGB et le SNPAA demandent à la France et à l'Europe, dans le cadre du Conseil Européen et du Parlement Européen, d'amender fondamentalement la proposition de la Commission - comme ils l'ont fait en 2015 en portant de 5% à 7% la contribution des biocarburants de 1^{ere} génération à l'objectif de 2020 - et d'inscrire, à l'horizon 2030 un objectif global d'au moins 15% d'énergies renouvelables dans les transports, dont un sous-objectif de 10% réservé aux biocarburants de première génération issus de matières premières européennes, révisable régulièrement par Etat membre, comme le font les Etats-Unis, afin de préserver les investissements industriels des filières. C'est la seule méthode réaliste pour lutter contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre des transports sur routes et pour préserver et favoriser les investissements industriels de la bioéconomie.

Contacts filière du bioéthanol :

AGPM / AGPB : Gildas Cotten – 01 44 31 10 92

CGB : Carine Abecassis – 01 44 69 41 36

SNPAA : Sylvain Demoures – 01 49 52 66 99

CONTACTS PRESSE : CORIOLINK

Xavier YVON – 06 88 29 72 37 – xavier.yvon@coriolink.com

Lisa OMARA – 06 52 25 07 66 – lisa.omara@coriolink.com

